



RÉSOLUTIONS DE LA RÉUNION CONSULTATIVE SUR LES ASPECTS DE L'IDÉOLOGIE DU GÉNOCIDE DANS LA RÉGION, SES CONSÉQUENCES ET LES STRATÉGIES POUR LA COMBATTRE

05 mars 2025

Le 5 mars 2025, une réunion consultative sur les aspects de l'idéologie du génocide dans la région, ses conséquences ainsi que les stratégies pour la prévenir et la combattre s'est tenue dans l'enceinte du Parlement. Les participants à cette réunion étaient les membres du Parlement et des représentants de diverses institutions.

La réunion a été officiellement ouverte par l'Hon. Dr. KALINDA François Xavier, Président du Sénat. Dans son allocution, il a rappelé les raisons ayant motivé le Parlement à organiser cette réunion avant d'esquisser les résultats attendus.

Les participants à la réunion consultative ont suivi les présentations suivantes :

- Les constats de l'AGPF sur l'état de l'idéologie du génocide au Rwanda, par l'Hon. Prof. DUSENGIZEMUNGU Jean Pierre.
- Rôle de l'héritage colonial dans la persistance des problèmes à l'est de la République Démocratique du Congo (RDC) et ses répercussions sur les relations entre le Rwanda et la RDC, par l'Hon. MUZANA Alice, Députée.
- L'idéologie du génocide dans la région, ses conséquences ainsi que les stratégies pour la prévenir et la combattre, par le Dr BIZIMANA Jean Damascène, Ministre de l'Unité nationale et de l'Engagement civique.
- L'insécurité à l'est de la RDC et ses répercussions sur le Rwanda, par le Gén. (Retraité) KABAREBE James, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères en charge de la Coopération régionale.
- Impact de l'idéologie du génocide sur la vie des rescapés du génocide perpétré contre les Tutsis en 1994, par le Dr GAKWENZIRE Philibert, Président de IBUKA.
- Aperçu sur les crimes d'idéologie du génocide et des infractions connexes rapportés à l'Office rwandais d'Investigation (RIB), par KAMARAMPAKA Consolée, Secrétaire générale adjointe du RIB.

À l'issue des présentations et échanges, les participants ont adoptées les résolutions suivantes:

1. Les causes profondes de la persistance de l'idéologie du génocide à l'Est de la RDC et ses conséquences directes sur le Rwanda sont enracinées dans l'héritage colonial. La délimitation arbitraire des frontières a fait en sorte qu'un grand nombre de personnes parlant la langue kinyarwanda soient devenues des citoyens de l'actuelle RDC.
2. La mauvaise gouvernance en RDC et le manque de volonté politique d'aborder la question des divisions ethniques empêchent toute solution durable. Cela alimente la discrimination, la perception des communautés rwandophones comme des étrangers, les massacres et les discours de haine contre les Tutsi congolais.

Soutiennent :

3. Les mesures prises par Son Excellence le Président de la République du Rwanda et Commandant Suprême des Forces Rwandaises de Défense (RDF) pour garantir la sécurité du pays et préserver son intégrité territoriale.
4. La crise sécuritaire dans l'Est de la RDC doit être résolue par le biais d'un dialogue direct entre les parties en conflit, à savoir la RDC et le Mouvement du 23 mars (M23), conformément aux résolutions adoptées lors des sommets des Chefs d'État des pays membres de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), et soutenues par l'Union Africaine..

Condamnent :

5. Ceux qui propagent l'idéologie du génocide dans la région, en particulier le gouvernement de la RDC et ses alliés : la milice FDLR composée d'auteurs du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, les milices ethniques congolaises Wazalendo et le Gouvernement du Burundi.
6. Les pays et organismes internationaux qui ferment les yeux sur la propagation de l'idéologie du génocide dans la région, ainsi que sur la persécution et les massacres des Tutsi congolais, forçant de nombreuses victimes à l'exil.
7. L'agenda des gouvernements de la RDC et du Burundi visant à constituer une coalition dont l'objectif déclaré est de renverser le Gouvernement Rwandais afin de permettre le retour de la milice FDLR et de poursuivre leur plan génocidaire.

8. Les rapports biaisés des experts des Nations Unies, manquant de rigueur professionnelle et cherchant à occulter l'existence de l'idéologie génocidaire dans la région.
9. Les discours infondés prétendant que le conflit à l'Est de la RDC est causé par l'exploitation des ressources minières par le Rwanda. Les explorations minières menées par des experts internationaux ont démontré que le Rwanda possède d'importantes ressources minières exploitées depuis l'époque coloniale et vendues dans le strict respect des réglementations de la CIRGL et des agences internationales compétentes.
10. Les pays et organismes internationaux qui ne respectent pas les décisions et résolutions adoptées contre les FDLR par l'ONU, l'UE, l'UA, ainsi que les engagements du Sommet des chefs d'État et de Gouvernement de l'EAC et de la SADC.
11. Les pays qui se précipitent à imposer des sanctions contre le Rwanda sapent le processus de dialogue et démontrent un parti pris dans cette crise.

Décisions :

12. Recourir à la diplomatie parlementaire pour inciter d'autres Parlements à s'engager activement dans la lutte contre l'idéologie du génocide.
13. Mobiliser les Rwandais, en particulier les jeunes, à lutter contre les discours de haine et l'idéologie du génocide à travers les plateformes numériques et les réseaux sociaux.
14. Renforcer les campagnes de sensibilisation contre l'idéologie du génocide en impliquant les entités administratives décentralisées.
15. Poursuivre la sensibilisation des Rwandais sur les causes profondes de l'insécurité à l'Est de la RDC, renforcer la recherche de solutions endogènes, affirmer leur dignité et consolider l'unité nationale.